

# le Noviodunois

LE BULLETIN MUNICIPAL DE NEUNG-SUR-BEUVRON • NOVEMBRE 2020



## LA COMMUNE

p.2

# Ledito du Maire  
# Nos réalisations

## NOS ÉVÉNEMENTS

p.12 à 13

# Maternelle et primaire  
# La Vie du Village

## NOS ACTUALITÉS

p.14 à 15

# Nos clubs sportifs  
# Nos Associations

# Edito



## Chères Noviodunoises, chers Noviodunois,

C'est avec un grand plaisir que je m'adresse à vous à travers ce premier numéro de notre nouvelle revue municipale « Le Noviodunois ».

Le 15 mars dernier, vous étiez nombreux à vous être déplacés pour voter et vous avez fait le choix de m'élire en tant que maire ; je vous en remercie chaleureusement.

La crise sanitaire liée à la COVID 19 a fortement perturbé le début de notre mandat et la nouvelle équipe a pris ses fonctions le 25 mai.

Je tiens tout d'abord à féliciter une nouvelle fois le personnel de l'EHPAD et les professionnels de santé pour leur implication au quotidien aux côtés des malades. Je remercie également les couturières bénévoles de la commune qui ont fabriqué des masques pour les noviodunois. Le conseil municipal a mis tout en œuvre pour la réouverture du camping le 4 juillet. Les premiers chiffres de fréquentation et les commentaires des campeurs nous confortent dans notre volonté de vouloir donner un nouvel élan à cet équipement délaissé ces dernières années.

Nous poursuivons le plan pluriannuel des travaux des écoles afin d'accueillir nos enfants dans les meilleures conditions possibles. Dans un souci de bonne gestion des finances communales, nous avons décidé de revoir l'ampleur des travaux de la place Charles Quenet pour réaliser un rafraîchissement plutôt qu'une reconstruction complète. Je tiens à remercier les commerçants et riverains pour leur compréhension face aux désagréments occasionnés par les travaux.

Le chantier de reconstruction de la station d'épuration touche à sa fin malgré les retards générés par la crise sanitaire. Vous le constatez, les projets ne manquent pas et soyez assurés que l'équipe municipale met toute son énergie au service de la commune et du bien-être de ses habitants.

Mon équipe et moi sommes à votre écoute. N'hésitez pas à venir échanger avec nous. Je vous rappelle enfin que nos commerces ont besoin de vous. Soutenons-les, consommons local.

Prenez soin de vous et de vos proches,

**Guillaume GIOT**  
Maire de Neung-sur-Beuvron

# Nos réalisations



## Cérémonie de remise des livres aux élèves des écoles

Malgré le contexte sanitaire, la traditionnelle cérémonie de remise des livres s'est tenue le 26 juin. Chaque élève s'est vu remettre un livre par les nombreux élus présents.



## Travaux place Charles Quenet

Réalisation des travaux de la Place Charles Quenet : élargissement des terrasses, accessibilité handicapés des commerces, redéfinition des stationnements



## Station d'épuration

Après de nombreux mois de chantier, la station d'épuration prend place sur les bords du Beuvron. Les travaux avancent à grands pas et la livraison est prévue pour février 2021. Encore un peu de patience...



## Camping municipal

Plus de 1 300 nuitées entre juillet et septembre. Deux concours de pétanque organisés en août et septembre pour le plus grand plaisir des noviodunois et des campeurs. Le vide grenier du 18 octobre a permis aux nombreux visiteurs de découvrir le camping, havre de verdure au cœur du village.

## Fleurissement automnal

Merci aux élus en charge de l'embellissement et aux agents municipaux pour le fleurissement automnal de la commune.

## L'éphémère

Le local situé rue Henri de Geoffre accueille depuis la rentrée de nombreux commerces éphémères. Vente de vêtement, bijoux, artistes.

## Déchetterie

Le Syndicat Intercommunal d'Enlèvement des Ordures Ménagères (SIEOM) a procédé à des travaux d'aménagement de la déchetterie. La plateforme de retournement ainsi que le chemin d'accès ont été entièrement refaits.



## Réseau d'eau potable

Mandatée par la commune, la société ALTEREO a réalisé en juillet une étude des réseaux d'eau potable. L'objectif de cette étude étant de disposer d'un état précis de notre réseau et d'élaborer un programme de travaux détaillé et opérationnel (planification pluriannuelle des travaux, analyse financière).



## Voierie Allée Royale

2 tronçons de l'Allée Royale ont été entièrement refaits.

# Conseil Municipal

**Maire**  
M. Guillaume GIOT

**1ère adjointe**  
M<sup>me</sup> Virginie SENTUCQ  
*En charge des affaires scolaires, sports et loisirs*  
*Commission Jeunesse, sports et éducation*

**2ème Adjoint**  
M. Jean Pierre BEAUGRAND  
*En charge de la sécurité, de la voirie,*  
*des espaces publics et de l'urbanisme*  
*Commission Santé et sécurité*

**3ème Adjointe**  
M<sup>me</sup> Joëlle ANDREOLETTI  
*En charge des finances et des affaires sociales*  
*Comité consultatif Animation du Village*

**4ème Adjoint**  
M. Aymeric BARRE  
*En charge de l'attractivité et communication*  
*Commission Attractivité, tourisme et communication*

**Conseillers municipaux**  
M<sup>me</sup> Marielle LELAIT  
M. Sébastien BERTHET  
M<sup>me</sup> Nathalie CHEVRIER  
M. Grégory LUNEAU  
M<sup>me</sup> Christine CORIOLAND  
M. Léo JUGIEAU  
M<sup>me</sup> Anne-Sophie LEYTHIENNE  
M. Alexandre TRUPPA  
M<sup>me</sup> Caroline de BODINAT  
M. Mickaël METIVIER

# Commissions Municipales

**Commission de contrôle des listes électorales**  
M<sup>me</sup> Marielle LELAIT  
M. Sébastien BERTHET  
M. Alexandre TRUPPA  
M<sup>me</sup> Caroline de BODINAT  
M. Mickaël METIVIER

**Commission d'appel d'offres**  
**Président**  
M. Guillaume GIOT  
**Membres titulaires**  
M<sup>me</sup> Joëlle ANDREOLETTI  
M<sup>me</sup> Marielle LELAIT  
M. Jean-Pierre BEAUGRAND  
**Membres suppléants**  
M<sup>me</sup> Anne-Sophie LEYTHIENNE  
M. Grégory LUNEAU  
M. Mickaël METIVIER

**Commission des finances**  
**Président**  
M. Guillaume GIOT  
**Vice-Présidente**  
M<sup>me</sup> Joëlle ANDREOLETTI  
**Membres**  
M<sup>me</sup> Marielle LELAIT  
M. Grégory LUNEAU  
M. Aymeric BARRÉ  
M<sup>me</sup> Caroline de BODINAT

**Commission jeunesse sports et éducation**  
**Président**  
M. Guillaume GIOT  
**Vice-Présidente**  
M<sup>me</sup> Virginie SENTUCQ  
**Membres**  
M. Léo JUGIEAU  
M. Alexandre TRUPPA  
M<sup>me</sup> Anne-Sophie LEYTHIENNE

**Commission aménagement et sécurité**  
**Président**  
M. Guillaume GIOT  
**Vice-Président**  
M. Jean-Pierre BEAUGRAND  
**Membres**  
M<sup>me</sup> Marielle LELAIT  
M. Sébastien BERTHET  
M. Léo JUGIEAU  
M. Alexandre TRUPPA  
M<sup>me</sup> Christine CORIOLAND  
M. Mickaël METIVIER  
M<sup>me</sup> Anne Sophie LEYTHIENNE  
M. Aymeric BARRE  
M<sup>me</sup> Nathalie CHEVRIER

**Commission attractivité tourisme**  
**Président**  
M. Guillaume GIOT  
**Vice-Président**  
M. Aymeric BARRÉ  
**Membres**  
M<sup>me</sup> Virginie SENTUCQ  
M<sup>me</sup> Nathalie CHEVRIER  
M<sup>me</sup> Joëlle ANDREOLETTI  
M. Grégory LUNEAU  
M<sup>me</sup> Caroline de BODINAT

# Comptes rendus des Conseils Municipaux de Neung-sur-Beuvron

## Séance du 11 juin 2020

### DÉLIBÉRATION N° D0027\_2020 portant sur les tarifs du camping et mobil homes 2020

Après échanges, monsieur le Maire propose les tarifs du camping comme suit :

#### TARIF UNIQUE POUR TOUTE LA SAISON

TENTES • CARAVANES • CAMPINGS CARS	
Emplacement	4€ / jour
Branchement électrique	3,60€ / jour
Adulte	3€ /jour
Enfant de 5 à 15 ans	1,90€
Enfant de - de 5 ans	GRATUIT
Remplissage réservoir d'eau	2,50€
Quinzaine (forfait 2 adultes / 2 enfants)	160€

MOBIL HOMES (2 nuits minimum)	
Nuitée	60€ / nuit
Semaine (7 nuits)	300€
Option ménage	20€

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les tarifs du camping.

### DÉLIBÉRATION N° D0028\_2020 portant recrutement d'agents contractuels sur emplois non permanents

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité et un accroissement saisonnier d'activité.

Un emploi non permanent à temps non complet (25h), un emploi non permanent à temps non complet (10 h), un emploi non permanent à temps non complet (15 h) et un emploi à temps non complet (24 h) font référence au grade d'adjoint technique territorial.

L'emploi de 25 h correspond au poste d'agent d'entretien intervenant dans les écoles. L'emploi de 10h concerne le poste d'agent d'entretien du camping et les deux postes de 15 et 24 h correspondent à la gestion du camping municipal.

### DÉLIBÉRATION N° D0029\_2020 portant création d'un emploi permanent au grade d'adjoint technique

Après en avoir délibéré à 14 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal **décide** la création d'un poste d'Adjoint technique à temps complet à hauteur de 35/35ème d'un temps plein, étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu, **autorise** Monsieur le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier. Ce poste est créé afin de recruter M. Jonathan JANNAIRE actuellement en contrat à durée déterminée jusqu'au 02 août 2020. Il sera agent fonctionnaire à l'issue de ce contrat.

### DÉLIBÉRATION N° D0030\_2020 portant désignation des personnes proposées à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Cette commission est composée :

- Du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- De 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants,

#### Le conseil municipal dresse la liste des personnes proposées à la CCID à la présente délibération :

M<sup>me</sup> Virginie SENTUCQ, M. Jean-Pierre BEAUGRAND, M<sup>me</sup> Joëlle ANDREOLETTI, M. Aymeric BARRE, M<sup>me</sup> Marielle LELAIT, M. Sébastien BERTHET, M<sup>me</sup> Nathalie CHEVRIER, M. Grégory LUNEAU, M<sup>me</sup> Christine CORIOLAND, M. Léo JUGIEAU, M<sup>me</sup> Anne-Sophie LEYTHIENNE, M. Alexandre TRUPPA, M<sup>me</sup> Sonia COETMEUR, M. Kevin PATINAUX, M<sup>me</sup> Marie-Claude PASTY, M. Benoît MORCHOINE, M<sup>me</sup> Caroline de BODINAT, M. Pascal NIATEL, M<sup>me</sup> Frédérique LAFONT, M. Jean-François GIRARD, M<sup>me</sup> Edith BLANCHARD, M. Bruno HOURY, M<sup>me</sup> Sophie FOUCHER, M. Jean-Paul DAZON.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette liste à l'unanimité.

### DÉLIBÉRATION N° D0031\_2020 portant adhésion à Panneau Pocket

En vue d'informer la population sur les événements locaux et l'actualité de la commune de Neung-sur-Beuvron, Monsieur le Maire fait la présentation d'un service appelé Panneau Pocket, distribué par CWA Enterprise, composé d'une plateforme servant à saisir des messages d'information publics et des alertes publiques. Monsieur le Maire précise les conditions générales d'utilisation de ce service qui donne la possibilité de déposer des informations en nombre illimité avec une maintenance informatique pour le prix de 191.67 € HT soit 230.00 € TTC pour un an.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DONNE SON ACCORD** pour que la commune donne l'accès à cette application pour les informations portant sur les actualités et les manifestations.

## QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

### 1. TRAVAUX

- Avancement des travaux de reconstruction de la station d'épuration actuellement, la canalisation entre le poste de relevage des remparts et la station d'épuration est en cours de mise en place par l'entreprise PASTEUR TP.

Monsieur le Maire précise que la station d'épuration pourra être un support pédagogique pour expliquer le cycle de l'eau aux écoliers et collégiens. La livraison est prévue pour le printemps 2021 suite au retard pris à cause de la crise sanitaire.

L'ancienne station d'épuration sera détruite lorsque le fonctionnement de la nouvelle station d'épuration sera validé. L'entreprise ALTEREO a été retenue pour l'étude de connaissance et la gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (montant des travaux 36 674 € HT soit 44 008.80 € TTC + 15 120 € TTC du Cabinet Dupuet).

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne par notification en date du 13 mars 2020 attribue à la commune une aide financière s'élevant à 41 300 € représentant 70% d'une dépense subventionnable de

59 000 € hors taxes pour cette opération.

Dans le cadre du programme départemental d'aide en matière d'eau potable, le Conseil Départemental attribue une subvention d'un montant de 5 860 € représentant 10% d'une dépense subventionnable de 58 600 € hors taxes.

- La deuxième phase des travaux de toiture des écoles se poursuit avec la réfection de la toiture de l'école élémentaire qui débutera au mois de juillet. La rénovation des fenêtres du couloir de l'école maternelle sera effectuée par l'entreprise Anthony Durand. Il est rappelé que ces travaux sont subventionnés par la DETR 2018.
- Choix de l'entreprise pour les travaux d'aménagement de la Place Charles Quenet. Ce projet est financé à 50%. Le marché à procédure adaptée fait l'objet d'une décomposition en deux lots. Le Lot n°1 concerne la voirie et les réseaux divers et le lot n°2 correspond au bâtiment préfabriqué recevant les toilettes publiques.

#### Trois entreprises ont formulé une offre pour le lot n°1

- COLAS pour un montant HT de 164 836 €
- EUROVIA pour un montant HT de 176 153 €
- PASTEUR TP pour un montant HT de 141 047 €

#### Deux entreprises ont formulé une offre pour le lot n°2

- COLAS pour un montant HT de 39 996 €
- MPS pour un montant HT de 43 180 €

Une commission santé et sécurité sera organisée pour affiner les travaux à effectuer.

## 2. FINANCES

- Un garage communal situé 22 rue Henri de Geoffre a été loué à M<sup>me</sup> Piaux à compter du 1er mai 2020.
- Le Conseil Départemental lors de sa séance du 24 avril 2020 a attribué à la commune une subvention de 17 000 € pour le projet de réfection d'une partie de la liaison entre le Domaine de Villemorant et l'étang de Beaumont (Allée Royale).
- Une régie de recettes doit être instaurée pour l'encaissement des droits de place au camping municipal de La Varenne.

## 3. INFORMATIONS

- La cérémonie du 18 juin aura lieu à 17h30 au monument aux morts sur la Place du Champ de Foire. Au vu de la crise sanitaire et à la demande du Préfet, les anciens combattants ne pourront participer à cette manifestation.
- Madame Nathalie Chevrier sera référente CiClic (cinémobile) pour la commune. La prochaine séance est prévue le mardi 30 juin.
- Il est demandé au Chef du centre de secours d'effectuer un essai sur la borne incendie située au camping municipal.
- Il est espéré un élargissement du protocole sanitaire dans les écoles ce dimanche par le gouvernement. 40% des effectifs sont attendus. Les enfants se sont habitués aux gestes barrière. L'entretien des locaux représente une charge plus importante de travail. Deux services sont mis en place à la restauration scolaire.

## Séance du 9 juillet 2020

### DÉLIBÉRATION N° D0032\_2020 portant vote des taux des taxes directes locales 2020

Compte tenu de la réforme de la fiscalité directe locale prévue par l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les taux communaux de taxe d'habitation sont gelés en 2020 à hauteur de ceux appliqués en 2019, ce qui conduit les communes à ne pas voter de taux de taxe d'habitation en 2020.

Monsieur le Maire souhaite maintenir les taux des taxes directes locales identiques à ceux de l'exercice 2019.

Après en avoir délibéré à 13 voix pour, le Conseil Municipal décide

de maintenir ces taux pour l'exercice 2020. Soit :

- Taxe Foncier Bâti : 29.66 %
- Taxe Foncier Non Bâti : 69.31 %

### DÉLIBÉRATION N° D0033\_2020 portant demande de subvention au titre du FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance)

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'extension du dispositif de vidéo protection pour l'installation de deux caméras supplémentaires dans le quartier des Gouédières et le centre bourg.

Ce projet, selon le devis du 12/06/2020, s'élève à 10 108,00 € HT soit 12 129,60 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à faire une demande de subvention auprès de Monsieur Le Préfet de Loir et Cher.

**CHARGE** Monsieur Le Maire ou l'adjoint délégué en charge de la sécurité d'établir les documents nécessaires.

### DÉLIBÉRATION N° D0034\_2020 portant indemnités de fonctions des élus

Pour une commune de 1 000 à 3 499 habitants, le montant maximum de l'enveloppe des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes est égal :

- **Pour le Maire** à 51.6% de l'indice brut terminal de la Fonction Publique
- **Pour les Adjointes** à 19.8% de l'indice brut terminal de la Fonction Publique

Le montant des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes titulaires d'une délégation est fixé aux taux suivants :

**Maire** 40 % de l'indice 1027

**1<sup>er</sup> Adjoint** 13 % de l'indice 1027

**2<sup>ème</sup> Adjoint** 13 % de l'indice 1027

**3<sup>ème</sup> Adjoint** 13 % de l'indice 1027

**4<sup>ème</sup> Adjoint** 13 % de l'indice 1027

Le conseil, après en avoir délibéré,

Par 13 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

Autorise le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### DÉLIBÉRATION N° D0035\_2020 portant création d'un emploi non permanent au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide le recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité lié à l'archivage de la collectivité au vu de l'article 3-1° alinéa pour accroissement temporaire d'activité (limité à 1 an sur une même période de 18 mois)

### DÉLIBÉRATION N° D0036\_2020 portant délégation du Maire pour signature d'un acte notarié concernant la vente immobilière 11 Chemin de Courton

Par délibération N° D0045 en date du 17 septembre 2019, le conseil municipal avait délibéré sur la cession du pavillon cadastré C 1114 pour 85 500 € et le terrain attenant cadastré C 1113 pour 24 500 € situés au 11 Chemin de Courton au Conseil Départemental de Loir-et-Cher.

La vente devant s'effectuer prochainement auprès de l'étude notariale de Maître Bancaud, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué en charge de l'urbanisme de signer tout acte relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité.

## QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

### 1. TRAVAUX

- Avancement des travaux de la station d'épuration : Toutes les cuves ont été vidées. Un problème d'étanchéité sur un bassin à boues a entraîné une perte de plusieurs mètres cubes d'eau : des tests sont actuellement en cours pour identifier l'origine du problème.
- Début des travaux d'aménagement de la Place Charles Quenet : à la demande des élus, le maître d'œuvre travaille actuellement sur quelques rectificatifs par rapport au projet initial. Le début de l'opération est prévu pour fin septembre, début octobre.
- Travaux dans les écoles : l'entreprise Julien Corbeau a bien avancé sur la réfection de toiture de l'école élémentaire. Les travaux de rénovation des fenêtres de l'école maternelle effectués par l'entreprise Anthony Bois et Traditions seront terminés dans les temps dès le 10 juillet 2020.
- Une réunion de lancement de l'étude patrimoniale sur les réseaux d'eau potable est organisée en mairie le 23 juillet prochain. Monsieur Mickaël Métivier se propose d'effectuer un état des lieux des bornes incendie de la commune et propose d'effectuer un rapport qui sera transmis au SDIS et à la collectivité. Un avis favorable lui est accordé.

### 2. FINANCES

La subvention de l'Etat au titre du projet d'équipement AAP ENIR 2018 concernant le financement de l'acquisition de tablettes numériques pour les établissements scolaires a été versée à la commune pour un montant de 2 219,85 €.

### 3. INFORMATIONS

- La commune a reçu les remerciements de L'Association Familles Rurales concernant le partenariat pour l'organisation d'une formation de 18 jeunes au BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) dont 11 de la Communauté de Communes de la Sologne des Etangs sur le site du stade pour la période du samedi 27 juin jusqu'au 4 juillet 2020.
- La poste de Neung a réouvert selon les horaires habituels à compter du 6 juillet du mardi au samedi de 8h30 à 12h30. Monsieur Fagot, délégué aux Relations territoriales du Groupe La Poste 41, sera reçu par le Maire concernant l'avenir de la Poste.
- La bibliothèque municipale « Maurice Genevoix » réouvre exceptionnellement pour la restitution des documents les samedis 4 et 11 juillet de 10h à 12h. Madame Caroline de Bodinat a informé le Maire de son souhait de ne plus assurer la responsabilité de la bibliothèque. Karine Forget, coordinatrice des bibliothèques de la communauté de commune, va rencontrer Madame de Bodinat afin d'assurer la continuité du fonctionnement de la bibliothèque. Plusieurs bénévoles sont favorables pour reprendre leurs fonctions (quatre à ce jour). Le nombre de six bénévoles seraient convenables pour une gestion pérenne de la bibliothèque. Madame Anne-Sophie Leythienne est nommée référente de la bibliothèque.
- Un courrier de Monsieur le Préfet est parvenu en mairie suite à la période de crise sanitaire et demandait une réponse avant le 11 juillet concernant le tir du feu d'artifice du 14 juillet. Par prudence et dans le doute du respect de distanciation sociale, Monsieur le Maire a préféré prendre la décision d'annuler le feu d'artifice.
- La soirée Moules-frites prévue le samedi 25 juillet 2020 est annulée suite à la crise sanitaire Covid 19 et reportée le samedi 24 juillet 2021.
- Un nouveau médecin généraliste, Madame Solange Perez sera accueillie au Pôle Santé à mi-temps en partenariat avec l'Institut Médical De Sologne (IMDS) de Lamotte Beuvron. Le docteur Perez sera présente les mardis (toute la journée), le jeudi matin et le vendredi matin. Les horaires du Docteur Perez et du Docteur Jolivard permettront d'assurer la présence d'un médecin généraliste au pôle

santé de Neung tous les jours de la semaine.

- Monsieur Philippe Durand sollicite la mairie pour une extension du réseau du tout à l'égout sur la route de Vernou en Sologne jusqu'au chemin de la Basinière. Etant donné l'importance des frais à engager pour la réalisation de cette opération et au regard du nombre restreint de foyers desservis, le conseil municipal accorde au Maire de répondre par la négative.
- La Sas Gaveau, entreprise de peinture à Dhuizon, souhaite venir s'installer sur la commune dans la zone artisanale de la Croûte près de Caldéo et envisage d'acquérir un terrain communal de 3 000 m<sup>2</sup> afin de pouvoir s'agrandir. Une réponse positive lui sera faite et ce point sera délibéré lors d'un prochain conseil municipal.

## QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

- Suite aux impayés de location de salles municipales, il est envisagé de restituer les cautions après le paiement auprès de la Trésorerie de Lamotte Beuvron. La caution à hauteur de la somme de 400 € reste applicable.
- Un point est fait sur la fréquentation du camping municipal de la Varenne : 90 nuitées réservées sur l'espace engazonné depuis la réouverture, 11 nuitées sur la location des mobil homes. Les membres du conseil municipal sont tous conviés à l'inauguration qui aura lieu samedi 11 juillet.
- La cérémonie de remise des prix aux élèves des écoles s'est tenue le vendredi 26 juin en présence d'un nombre restreint d'élus au vu de la crise sanitaire.
- L'entretien du cimetière est abordé. L'utilisation de glyphosate est interdite et le manque de personnel durant la crise sanitaire n'a pas permis un entretien régulier. Il est envisagé de communiquer sur l'utilisation des produits phytosanitaires et l'état du cimetière à revégétaliser.

## Séance du 23 juillet 2020

### DÉLIBÉRATION N° D0037\_2020 portant affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2019 • COMMUNE

Le Maire-Adjoint en charge des finances présente aux membres du Conseil Municipal les affectations de résultats d'exploitation de l'exercice 2019.

#### BUDGET COMMUNE

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2019 présente :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de 486 213,25 € (306 867,06 € + 179 346,19 €)
  - Un excédent cumulé d'investissement de 16 869,60 € (58 262,36 € - 41 392,76 €)
  - Des restes à réaliser en dépenses d'investissement de 25 400 €
- Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2019 comme suit :
- En recettes d'investissement, 300 000 € au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement. Ce qui couvre les 25 400 € de restes à réaliser et constitue une provision pour couvrir les investissements 2020.
  - En recettes d'investissement 16 869,60 € au compte 001 le solde d'exécution de la section d'investissement reporté.
  - En recettes de fonctionnement, 186 213,25 € (486 213,25 € - 300 000 €) au compte 002.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, constate et approuve les résultats de l'exercice 2019.

### DÉLIBÉRATION N° D0038\_2020 portant affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2019 • LOGEMENTS SOCIAUX

Le Maire-Adjoint présente aux membres du Conseil Municipal les

affectations de résultats d'exploitation de l'exercice 2019.

#### BUDGET LOGEMENTS SOCIAUX

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2019 présente :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de 34 070,27 € (12 674,08 € + 21 396,19 €)
  - Un excédent cumulé d'investissement de 42 217,70 € (29 143,33 € + 13 074,37 €)
  - Pas de restes à réaliser en dépenses d'investissement
- Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2019 comme suit :
- En recettes d'investissement, 42 217,70 € au compte 001 le solde d'exécution de la section d'investissement reporté.
  - En recettes de fonctionnement, 34 070,27 € au compte 002.
- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, constate et approuve les résultats de l'exercice 2019.

### DÉLIBÉRATION N° D0039\_2020 portant affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2019 • CAMPING

Le Maire-Adjoint présente aux membres du Conseil Municipal les affectations de résultats d'exploitation de l'exercice 2019 :

#### BUDGET CAMPING

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2019 présente :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de : 18 822,64 € (13 905,54 € + 4 917,10 €)
  - Un excédent cumulé d'investissement de 8 019,93 € (6 834,88 € + 1 185,05 €)
  - Pas de restes à réaliser en dépenses d'investissement
- Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2019 comme suit :
- En recettes d'investissement, 8 019,93 € au compte 001 correspondant au solde d'exécution de la section d'investissement reporté.
  - En recettes de fonctionnement, 18 822,64 € au compte 002 correspondant au solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, constate et approuve les résultats de l'exercice 2019.

### DÉLIBÉRATION N° D0040\_2020 portant affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2019 • EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Maire-Adjoint présente aux membres du Conseil Municipal les affectations de résultats d'exploitation de l'exercice 2019 :

#### BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2019 présente :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de : 63 234,32 € (0 € + 63 234,32 €)
  - Un excédent cumulé d'investissement de : 910 285,04 € (725 039,78 € + 185 245,26 €)
  - Des restes à réaliser en dépenses d'investissement : 509 000 €
  - Des restes à réaliser en recettes d'investissement : 300 000 €
- Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2019 comme suit :
- En recettes d'investissement, 910 285,04 € au compte 001 le solde d'exécution de la section d'investissement reporté.
  - En recettes de fonctionnement, 63 234,32 € au compte 002.
- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, constate et approuve les résultats de l'exercice 2019.

### DÉLIBÉRATION N° D0041\_2020 portant affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2019 • CHAUFFERIE BOIS

Le Maire-Adjoint présente aux membres du Conseil Municipal les affectations de résultats d'exploitation de l'exercice 2019 :

#### CHAUFFERIE BOIS

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2019 présente :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de : 8 459,67 € (-823,98 € + 9 283,65 €)

- Un excédent cumulé d'investissement de : 7747,47 € (10 114,84 € - 2 367,37 €)
- Pas de restes à réaliser en dépenses d'investissement

Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2019 comme suit :

- En recettes d'investissement, 5 000 € au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement. Ce qui constitue une provision pour les investissements 2020.
- En recettes d'investissement, 7747,47 € au compte 001 le solde d'exécution de la section d'investissement reporté.
- En recettes de fonctionnement 3 459,67 € (8 459,67 € - 5 000 €) au compte 002.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, constate et approuve les résultats de l'exercice 2019.

### DÉLIBÉRATION N° D0042\_2020 portant SUBVENTIONS 2020 SUBVENTIONS ACCORDÉES AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions pour l'année 2020 selon l'enveloppe globale inscrite au budget 2020 aux associations ayant fourni un dossier complet à la date de la séance du conseil municipal.

Les autres dossiers seront délibérés au fur et à mesure de leur réception.

Le tableau des subventions accordées aux associations pour 2020 est ainsi adopté à 15 voix pour.

ASSOCIATIONS	MONTANT VOTÉ
ADMR	1 400,00 €
Amicale des Anciens Combattants d'AFN	200,00 €
Comité de Jumelage	800,00 €
Club 3ème âge Bel Automne	800,00 €
La Chorale "A tout bout de chants"	100,00 €
Société Musicale	5 000,00 €
Association des JSP (Jeunes Sapeurs-Pompiers) de Neung	200,00 €
Mille et un partages	200,00 €
Groupe Théâtral Noviodunois	200,00 €
Association des Conciliateurs de Justice	150,00 €
Association Fondation Sologne (0.08 € par habitant)	100,00 €
BTP CFA	420,00 €
CFA Chambre des Métiers (80 € par apprentis)	400,00 €
Sologne Nature Environnement	150,00 €
TOTAL	10 120,00 €

### DÉLIBÉRATION N° D0043\_2020 portant VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2020

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le budget primitif 2020 du budget de la commune, comme suit.

#### Section de fonctionnement

- Dépenses de fonctionnement : 1 460 598,33 €
- Recettes de fonctionnement : 1 460 598,33 €

La Société CITÉOS a été contactée pour la location des illuminations de Noël mais la commune n'a pas de retour à ce jour.

Le broyage des prairies municipales et accotements est réalisé en sous-traitance pour le moment dans l'attente du recrutement d'un nouvel agent.

### Section d'investissement

- Dépenses de fonctionnement : 668 804,34 €
- Recettes de fonctionnement : 668 804,34 €

L'Adjointe en charge des finances évoque **les principaux investissements pour 2020** :

- Il faut envisager l'acquisition d'outillages techniques pour l'entretien d'espaces publics et de voiries (débroussailleuse, coupe-fil, ...).
- Travaux de toiture à l'école élémentaire et changement de fenêtres du couloir de l'école maternelle.
- Réfection de la toiture de la salle du secours catholique
- Travaux de mise aux normes du paratonnerre de l'église et réparation des battants sur les deux petites cloches.
- Quelques travaux d'entretien de deux bureaux de la mairie.
- Aménagement de la Place Charles Quenet et des espaces publics.
- La réhabilitation de la liaison entre le Domaine de Villemorant et l'étang de Beaumont (Allée Royale) sera effectuée en deux tronçons de 250 mètres linéaires, les plus détériorés.
- Deux caméras supplémentaires seront installées aux abords de la mairie et des commerces et au quartier des Gouédières.
- La reprise des sépultures au cimetière.

### DÉLIBÉRATION N° D0044\_2020 portant VOTE DU BUDGET PRIMITIF LOGEMENTS SOCIAUX 2020

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le budget primitif 2020 du budget des logements sociaux, comme suit.

#### Section de fonctionnement

- Dépenses de fonctionnement : 43 320,67 €
- Recettes de fonctionnement : 43 320,67 €

#### Section d'investissement

- Dépenses de fonctionnement : 59 418,52 €
- Recettes de fonctionnement : 59 418,52 €

Madame Andreoletti, Adjointe en charge des finances informe le conseil municipal qu'elle a procédé à des relances concernant les impayés de loyers. Il faut envisager plus d'investissements sur ce budget.

### DÉLIBÉRATION N° D0045\_2020 portant VOTE DU BUDGET PRIMITIF CAMPING 2020

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le budget primitif 2020 du budget du camping, comme suit.

#### Section de fonctionnement

- Dépenses de fonctionnement : 43 322,64 €
- Recettes de fonctionnement : 43 322,64 €

#### Section d'investissement

- Dépenses de fonctionnement : 11 678,96 €
- Recettes de fonctionnement : 11 678,96 €

Monsieur Aymeric Barré, Adjoint en charge du tourisme, évoque les principales dépenses réalisées pour permettre la réouverture du camping. Madame Marielle Lelait, conseillère municipale, a contacté l'agence régionale de développement économique de la Région Centre Val de Loire Dev'Up dont la finalité est le soutien aux territoires. Une visite est prévue le 4 août prochain pour un pré-diagnostic du développement économique du camping.

### DÉLIBÉRATION N° D0046\_2020 portant VOTE DU BUDGET PRIMITIF EAU ET ASSAINISSEMENT 2020

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le budget primitif 2020 du budget eau et assainissement, comme suit.

### Section de fonctionnement

- Dépenses de fonctionnement : 179 951,37 €
- Recettes de fonctionnement : 179 951,37 €

### Section d'investissement

- Dépenses de fonctionnement : 1 756 301,48 €
- Recettes de fonctionnement : 1 756 301,48 €

L'Adjointe en charge des finances évoque **les principaux investissements pour 2020** :

- Continuité des travaux de reconstruction de la nouvelle station d'épuration.
- L'étude patrimoniale des réseaux d'eau potable. La gestion patrimoniale consiste également à envisager l'interconnexion avec la commune de Montrieux en Sologne en cas de défaillance du château d'eau et du forage, la modélisation du prix de l'eau, la priorisation des travaux à effectuer... Il est rappelé que les travaux sur les réseaux n'ouvrent pas droit à ce jour à des financements par l'Agence de l'Eau.

### DÉLIBÉRATION N° D0047\_2020 portant VOTE DU BUDGET PRIMITIF CHAUFFERIE BOIS 2020

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le budget primitif 2020 du budget chaufferie bois, comme suit.

#### Section de fonctionnement

- Dépenses de fonctionnement : 43 454,97 €
- Recettes de fonctionnement : 43 454,97 €

#### Section d'investissement

- Dépenses de fonctionnement : 32 367,44 €
- Recettes de fonctionnement : 32 367,44 €

### DÉLIBÉRATION N° D0048\_2020 portant APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CAMPING

Après examen du règlement intérieur du camping municipal de La Varenne, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'adopter. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le règlement intérieur du camping à l'unanimité.

### DÉLIBÉRATION N° D0049\_2020 portant INSCRIPTION A L'OPERATION CIRCUITS PATRIMOINE EN SOLOGNE DES ÉTANGS

Depuis 5 ans, la Communauté de Communes de la Sologne des Etangs a entrepris des opérations pour la mise en valeur du patrimoine de nos villages.

- **2016** : Lancement d'un inventaire du patrimoine en partenariat avec le GRAHS « Groupement Archéologique et Historique de Sologne »
- **Été 2016** : Conception du livret touristique « Les 55 incontournables de la Sologne des Etangs »
- **Novembre 2018** : Lancement du marché « Création de circuits Patrimoine en Sologne des Etangs » comprenant la création d'une application de découverte ludique et la fabrication et pose d'une signalétique de découverte

Ce marché lancé en procédure adaptée et attribué à l'entreprise Atelier Nature (71) lors du Conseil communautaire du 14 décembre 2018 comprenait 2 phases :

#### • Une tranche ferme réalisée en 2019

*Communes concernées : Dhuizon, La Ferté-Beauharnais, Millançay, Saint-Viâtre, Villeny*

#### • Une tranche conditionnelle pour l'année 2020

*Communes concernées : La Marolle-en-Sologne, Marcilly-en-Gault, Montrieux-en-Sologne, Neung-sur-Beuvron, Vernou-en-Sologne, Veilleins, Yvoy-Le-Marron*

L'objectif est de proposer une offre à destination des touristes et habitants du territoire qui permette via la création de CIRCUITS PATRIMOINE de découvrir les richesses des villages.

La première tranche des travaux, a permis d'inaugurer, le 7 juillet 2019, lors de la Fête de la Renaissance, la création de la nouvelle application mobile - Explor'Games « Gustave et le Mystérieux pendentif ».

Ce jeu de piste numérique et collaboratif en pleine nature, invite le visiteur à relever à plusieurs des défis et énigmes lancés par des personnages et à retrouver les QR codes cachés le long du parcours pour gagner un maximum de points.

A ce jour, les communes de Dhuizon, La Ferté-Beauharnais, Millançay, Le conseil municipal décide à l'unanimité :

**D'INSCRIRE** la commune au sein de la phase conditionnelle du projet **DESIGNE Mme Nathalie CHEVRIER** référente de l'opération au sein de la commune.

## QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

### 1. INFORMATIONS

- Dans le cadre de la formation professionnelle des militaires de la Gendarmerie et plus particulièrement de ceux affectés au Peloton de Surveillance et d'Intervention de la Gendarmerie (PSIG) de Romorantin, la commune a reçu une demande de mise à disposition des locaux de l'ancienne maison de retraite située rue du 11 novembre afin de permettre la réalisation d'instructions et d'exercices d'intervention professionnelle.

### 2. QUESTIONS DES CONSEILLERS

- En qualité de Chef de Centre de Secours, Monsieur Métivier demande que lui soit communiqué les numéros de téléphone du Maire et des Adjoints.
- Par arrêté préfectoral du 10 juillet 2020, l'arrosage des terrains de sport est interdit.

## Séance du 11 septembre 2020

### DÉLIBÉRATION N° D0050\_2020 portant décision modificative n°1 • BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité de procéder à une décision modificative concernant le budget investissement de la commune afin de provisionner une opération de régularisation de taxe d'aménagement suite à annulations de permis de construire ou de dégrèvements partiels de 2019.

Dépenses d'investissement compte 10226 : + 2 807 €  
Dépenses d'investissement compte 2128 : - 2 807 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal approuve la décision modificative n° 1 sur le budget de la commune de l'exercice 2020 telle qu'énoncée.

### DÉLIBÉRATION N° D0051\_2020 portant décision modificative n°2 • BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité de procéder à une décision modificative concernant le budget de fonctionnement de la commune afin de provisionner les admissions en non-valeur fournies par le comptable public sur les exercices 2010, 2012 et 2013 afférentes à des loyers et frais de chauffage payés.

Dépenses de fonctionnement compte 6541 : + 855 €  
Dépenses de fonctionnement compte 6257 : - 855 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal approuve la décision modificative n°2 sur le budget de la commune de l'exercice 2020 telle qu'énoncée.

### DÉLIBÉRATION N° D0052\_2020 portant admission en non-valeur sur le budget commune

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide d'admettre en non-valeur les produits pour un montant de 854,47 € pour les années 2010, 2012 et 2013 sur le budget de la commune se décomposant comme suit.

ANNÉE DE RÉFÉRENCE	TOTAL
2010	500,00 €
2012	80,00 €
2013	274,47 €
<b>TOTAL</b>	<b>854,47 €</b>

Dit que cette dépense sera imputée à la nature 6541 du budget 2020 de la commune.

### DÉLIBÉRATION N° D0053\_2020 portant admission en non-valeur sur le budget logements sociaux

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide d'admettre en non-valeur les produits pour un montant de 335,40 € pour les années 2009 et 2012 sur le budget des logements sociaux se décomposant comme suit.

ANNÉE DE RÉFÉRENCE	TOTAL
2009	219,00 €
2012	116,40 €
<b>TOTAL</b>	<b>335,40 €</b>

Dit que cette dépense sera imputée à la nature 6541 du budget de l'année 2020 des logements sociaux.

### DÉLIBÉRATION N° D0054\_2020 portant subventions 2020 SUBVENTIONS ACCORDÉES AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions pour l'année 2020 selon l'enveloppe globale inscrite au budget 2020 aux associations ayant fourni un dossier complet (compte de résultat, bilan financier, bilan d'activité et projet) à la date de la séance du conseil municipal.

Les autres dossiers seront délibérés au fur et à mesure de leur réception.

Le tableau des subventions accordées aux associations pour 2020 est ainsi adopté à 15 voix pour.

ASSOCIATIONS	MONTANT VOTÉ
Banque Alimentaire de Loir et Cher	100,00 €
GRAHS (Groupe de Recherches Archéologiques et Historiques de Sologne)	200,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>300,00 €</b>

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de surseoir sur les demandes de subventions de l'Amicale des sapeurs-pompiers de Neung-sur-Beuvron. Il souhaite rencontrer le bureau de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers afin d'obtenir plus d'éléments. Il en est de même pour l'Association VNC Foot.

### DÉLIBÉRATION N° D0055\_2020 portant cession de l'épaveuse Prodigia 50 ED à la Société GFR Bois Cornilly

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la Société GFR Bois Cornilly représentée par Monsieur Henk Cornilly souhaite acquérir l'épaveuse Prodigia 50 ED pour un montant de 9 000 €.

Désormais, ces travaux seront sous-traités par une société spécialisée qui dispose du matériel adapté et qui est en capacité de réaliser ces travaux plus rapidement qu'avec le matériel communal.

A l'issue de cet échange, Monsieur le Maire propose de voter :

NATURE DU BIEN	PRIX D'ACHAT OU VALEUR NETTE COMPTABLE
Epareuse Prodigia 50 ED N° Inventaire 2012.02 Code du bien : 01853	29 014,96 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré à 12 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, décide :

- De céder le bien cité ci-dessus à :

NATURE DU BIEN	PRIX D'ACHAT OU VALEUR NETTE COMPTABLE
Société GFR Bois Cornilly 126 bureaux de la colline 11 rue Royale 92210 SAINT CLOUD	9 000 €

- De procéder aux ouvertures de crédits suivantes.

	DÉPENSES		RECETTES	
<b>FONCTIONNEMENT</b>	675	Valeur Nette Comptable du bien cédé <b>29 014,96 €</b>	775	Produits de cession <b>9 000 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	192	Moins-value sur cession <b>20 014,96 €</b>	776	Moins-value sur cession <b>20 014,96 €</b>
			21571	Cession de Epareuse Prodigia 50 ED <b>9 000 €</b>

#### DÉLIBÉRATION N° D0056\_2020 portant acquisition voirie accès livraison de l'EHPAD « L'Orée des Pins »

Par délibération N° D0046 en date du 17 septembre 2019, le conseil municipal avait délibéré sur l'acquisition de la voirie donnant accès aux livraisons de l'EHPAD L'Orée des pins pour l'Euro symbolique à la Communauté de Communes de la Sologne des Etangs.

La vente devant s'effectuer prochainement auprès de l'étude notariale de Maître Bancaud, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué en charge de l'urbanisme de signer tout acte relatif à ce dossier.

Monsieur le Maire expose que la commune de Neung-sur-Beuvron a délivré un certificat d'urbanisme à Monsieur BELLESSERT Marc, relatif à la construction de quatre maisons, sur les parcelles n° 630 et 634, au lieu-dit « Courton ».

Cette voirie est dans l'emprise de la parcelle n° 1043, appartenant à la Communauté de Communes de la Sologne des Etangs.

Aussi, au regard du futur usage de cette voirie, la Communauté de Communes propose de réaliser un bornage et de céder l'emprise de cette voirie à la commune de Neung-sur-Beuvron. Ensuite, cette voie devrait être affectée au Domaine Public.

Suite à la construction de quatre maisons, la voirie et les abords devront possiblement faire l'objet d'une réfection.

Afin de ne pas pénaliser la commune de Neung-sur-Beuvron, il est possible de mettre en œuvre un Projet Urbain Partenarial (contrat librement négocié entre la collectivité et Monsieur BELLESSERT) mentionnant que cette réfection sera à la charge de Monsieur BELLESSERT.

L'application d'un PUP exonère de fait de la part communale (ou intercommunale) de la taxe d'aménagement pour une durée

maximale de 10 ans fixée dans la convention de PUP. A cet effet et considérant que ce projet est important pour la commune,

#### Le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE

1. D'acquiescer la voirie décrite, sise dans la parcelle n° 1043 pour 1 € symbolique
2. D'affecter cette voirie au Domaine Public
3. Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié et tout acte relatif à cette opération
4. Autorise Monsieur le Maire à mettre en place un PUP avec Monsieur BELLESSERT et à signer tout document s'y rapportant
5. Dit que les frais notariés seront à la charge de la commune
6. Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

#### DÉLIBÉRATION N° D0057\_2020 portant délégations de compétences consenties au maire par le conseil municipal

Il est nécessaire de réviser certaines délégations comme suit :

- 14° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L.211-2 ou au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le PLU de la collectivité dans les zones U et AU ;
  - 15° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, ainsi que les dossiers auxquels la commune peut être confrontée devant toutes les juridictions sans exception (administratives, judiciaires, commerciales, civiles, ... et ce, en première instance ou en appel ;
  - 20° D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L.214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune et le droit de préemption défini par l'article L.214-1 du même code, dans les zones U et AU du PLU ;
  - 25° De demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions pour le financement de tout projet défini en conseil municipal ;
  - Les délégations n° 21 (exercice du droit de priorité) et n° 26 (demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens communaux) sont retirées.
- Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité.

#### DÉLIBÉRATION N° D0058\_2020 portant modification des délégués au sein des Syndicats

Par délibération n° D00024\_2020 en date du 25 mai 2020, des délégations ont été établies au sein des Syndicats, Certaines délégations sont modifiées comme suit.

##### SIDELC

(Syndicat Intercommunal de Distribution d'Electricité du Loir et Cher) :

Titulaire : M. Léo JUGIEAU

Suppléant : M. Guillaume GIOT

Le conseil municipal vote à 15 voix pour.

##### SYNDICAT DU PAYS DE GRANDE SOLOGNE

Titulaires : M. Guillaume GIOT

Suppléants : M<sup>me</sup> Nathalie CHEVRIER

M. Aymeric BARRÉ

M<sup>me</sup> Marielle LELAIT

Le conseil municipal vote à 15 voix pour.

#### DÉLIBÉRATION N° D0059\_2020 portant modification des commissions consultatives facultatives et comités consultatifs

Par délibération n° D00026\_2020 en date du 25 mai 2020, des commissions consultatives facultatives ont été établies,

Certaines commissions consultatives facultatives sont modifiées comme suit.

La commission santé et sécurité est renommée comme suit.

#### COMMISSION AMÉNAGEMENT ET SÉCURITÉ

Président : M. Guillaume GIOT

Vice-Président : M. Jean-Pierre BEAUGRAND

Membres : M<sup>me</sup> Marielle LELAIT, M. Sébastien BERTHET, M. Léo JUGIEAU, M. Alexandre TRUPPA, M<sup>me</sup> Christine CORIOLAND, M<sup>me</sup> Anne-Sophie LEYTHIENNE, M<sup>me</sup> Nathalie CHEVRIER, M. Aymeric BARRÉ, M. Mickaël METIVIER

Le conseil municipal vote à 15 voix pour.

La commission AMÉNAGEMENT EMBELLISSEMENT est supprimée.

Le conseil municipal vote à 14 voix pour et 1 voix contre.

Certains comités consultatifs sont modifiés comme suit.

#### ANIMATION DU VILLAGE

Présidente : M<sup>me</sup> Joëlle ANDREOLETTI

Membres : M<sup>me</sup> Virginie SENTUCQ, M. Jean-Pierre BEAUGRAND, M. Guillaume GIOT, M<sup>me</sup> Marielle LELAIT, M<sup>me</sup> Sonia COETMEUR, M. Benoît MORCHOINE, M. Kévin PATINAUX, M<sup>me</sup> Marie-Claude PASTY.

Le conseil municipal vote à 15 voix pour.

#### ÉCONOMIE DU VILLAGE

Présidente : M<sup>me</sup> Nathalie CHEVRIER

Membres : M. Guillaume GIOT, M. Aymeric BARRÉ

Le conseil municipal vote à 15 voix pour.

#### DÉLIBÉRATION N° D0060\_2020 portant sur le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

Ce plan permet de protéger les chemins ruraux au sens du code de l'environnement.

Ce maillage constitue une base sur laquelle les collectivités peuvent s'appuyer pour développer des itinéraires de randonnée et valoriser leur territoire.

Au vu de la documentation cadastrale, une partie du chemin rural dit « de Groselay à la rue des prés » visé dans la délibération de 1999 est désormais devenue parcelle cadastrée H 798 tout en restant propriété de la commune.

Compte tenu de l'évolution de la dénomination de la voirie communale et afin d'actualiser le PDIPR de Loir-et-Cher, le conseil municipal demande l'inscription de la parcelle cadastrée H 798, propriété communale, en remplacement d'une partie du chemin rural dit « de Groselay à la rue des Prés ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité.

## QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

### 1. TRAVAUX

Travaux sur l'Allée Royale du 8 au 18/09/20 inclus. Cette voirie est très abîmée. La circulation devrait être interdite aux poids lourds. Un panneau de signalisation est commandé. Une demande de subvention DDAD à hauteur de 80% a été effectuée sur ce dossier.

Travaux de voirie à la déchetterie prévus du 14/09 au 21/10/20 inclus. Ces travaux consistent à la réfection de la voirie d'accès et de l'anneau de circulation. Les usagers doivent se rendre à la déchetterie de Dhuizon durant la période de travaux.

Lancement de l'étude patrimoniale sur les réseaux d'eau potable. Un premier acompte de subvention d'un montant de 1 758 € a été versé par le Conseil Départemental.

### 2. CAMPING

Lors du précédent conseil municipal, il avait été évoqué l'assistance de l'Agence régionale de développement économique Dev'up Centre Val de Loire. A l'issue du contact pris durant le mois de juillet, une visite a été organisée le 4 août dernier au camping de La Varenne. L'objet de cette étude est d'obtenir un pré-diagnostic gratuit pour l'évolution à donner au camping municipal.

Le camping a obtenu le label « Accueil Vélo ». Ce label concerne toute la France dans différents domaines qui se trouvent à moins de 5 km d'une piste cyclable. Il permet une meilleure visibilité sur les cartes, le site internet de l'organisme. Il permet d'attirer plus de touristes à vélos sur le territoire. La cotisation est de 200 € pour 3 ans. De nombreux cyclistes sont présents sur le camping.

Monsieur le Maire remercie les élus en charge du camping pour le travail fourni.

### 3. ECOLES

La rentrée scolaire s'est déroulée dans de bonnes conditions malgré la période de crise sanitaire. Deux services sont mis en place à la restauration scolaire. Une nouvelle Directrice, M<sup>me</sup> Cassandre Fouchard, est arrivée à l'école maternelle des Castors.

### 4. MANIFESTATIONS

**Festilésime 41** : des demandes de subventions ont été effectuées pour deux spectacles. Le premier spectacle concerne du théâtre familial : « Les vies d'Ulysse », prévu le dimanche 14 mars 2021. Le second spectacle est une animation musicale de chanson française avec Frédéric Pezet de « La p'tite boutique », organisé le samedi 29 mai 2021 dans le centre bourg.

**Décorations de Noël** : beaucoup de décorations actuelles sont obsolètes et nécessitent un renouveau et une restauration. La société Pyroconcept a été sollicitée pour la remise en état des illuminations de Noël.

### 5. INFORMATIONS

**Location du local commercial situé 20 rue Henri de Geoffre** : ce local va être rebaptisé « L'Ephémère ». Le tarif appliqué au local commercial pour la location du 10 novembre au 31 décembre est de 250 €.

**Monsieur Bernard Ancillon, sculpteur**, exposera à la Maison des Associations du 20 au 22 novembre 2020. Le tarif de la Maison des Associations pour le week-end est de 50 € pour ce type d'exposition.

**Sculpt en Sologne** : Madame Marielle Lelait a assisté à l'assemblée générale qui s'est tenue le 5 septembre 2020. Le thème de la Biennale 2021 sera « s'émerveiller afin de préserver la planète ». L'appel à candidature a été lancé et se clôturera le 30 octobre prochain.

En parallèle, l'activité « Street Art » se poursuit : les municipalités qui seraient intéressées peuvent se faire connaître auprès des responsables de l'association « Le Mur ».

**Une rencontre avec les commerçants et les riverains de la Place Charles Quenet** est prévue le lundi 21 septembre 2020 dans le cadre des travaux de réfection de la place.

**L'entreprise Mollière** est retenue pour effectuer l'entretien et la maintenance de l'ensemble des installations de chauffage communales à compter du 01/08/20 pour 6 462 € TTC annuels.

**La vidange du château d'eau** est prévue le mercredi 30 septembre prochain.

**La restitution des documents de la bibliothèque** fonctionne bien. Une réouverture est envisagée fin septembre en respectant les gestes barrières. Cinq bénévoles se répartissent la gestion des créneaux horaires.

Le conseil municipal soutient les propriétaires de chevaux. Une affiche de la gendarmerie publiée la semaine dernière concernant les actes de cruauté sur les équidés est diffusée sur la newsletter et sur le site internet de la commune.

# École



Après une fin d'année atypique à cause de la COVID 19, l'été a été consacré aux travaux de réfection des toitures et d'isolation thermique avec le changement de fenêtres à la maternelle. Malgré les contraintes sanitaires, la rentrée s'est déroulée normalement. **Bienvenue à M<sup>me</sup> FOUCHARD, nouvelle directrice de l'école maternelle. Et merci aux agents municipaux qui assurent le nettoyage et la désinfection des locaux très régulièrement.**



**Un circuit tout en couleur a été réalisé par M<sup>me</sup> CHARPENTIER et M<sup>me</sup> LUGON (animatrice arts plastiques) avec l'aide des parents dans la cour de l'école élémentaire.**



**La municipalité poursuit les travaux de réfection de l'école avec en juillet 2020, la réfection de l'ensemble de la toiture de l'école élémentaire.**

# Rappel sur l'entretien régulier d'un cours d'eau



## Qui doit entretenir les cours d'eau ?

Les cours d'eau du bassin du Beuvron sont des cours d'eau non domaniaux, c'est-à-dire qu'ils appartiennent aux propriétaires des deux rives. Si les deux rives appartiennent à des propriétaires différents, chacun d'eux a la propriété de la moitié du lit suivant une ligne que l'on suppose tracée au milieu du cours d'eau. Le propriétaire riverain a l'obligation d'assurer l'entretien régulier des cours d'eau (article L215-2 et L215-14 du code de l'environnement).

Le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron peut intervenir sur demande du propriétaire riverain ou dans le cas d'une mise en demeure (par exemple suite au signalement d'un arbre tombé dans le cours d'eau). L'intervention reste à la charge du propriétaire riverain.

## Comment faire l'entretien ?

L'entretien d'un cours d'eau vise au maintien de la libre circulation des eaux et à la conservation de l'écosystème qu'il représente, à savoir le lit et les berges, y compris la végétation. L'entretien régulier correspond à l'enlèvement des embâcles, débris et atterrissement bloquant la circulation de l'eau. Un maintien de la végétation des rives en bonne santé est également nécessaire. Il s'obtient en l'élaguant et en la recépant (taille courte dans le but de rajeunir). Pour prévenir les crues, il convient également d'éloigner du cours d'eau tout ce qui pourrait être emporté par les eaux (tas de bois, bidons, matériel de jardin...).

Attention, les travaux en cours d'eau sont réglementés. Il est, par exemple, interdit d'utiliser des désherbants chimiques. Les interventions mécaniques sont soumises à un accord de l'administration après une procédure d'autorisation ou de déclaration préalable.

Pour en savoir plus :  
Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron  
[www.bassin-du-beuvron.com](http://www.bassin-du-beuvron.com)  
02 54 46 49 67



# Comité de Jumelage

En raison de la pandémie, le Comité de Jumelage a dû se résoudre à réduire ses activités et à reporter la visite de nos amis allemands, initialement prévue du 6 au 11 octobre. Nous espérons maintenant pouvoir les accueillir à Neung du 11 au 16 mai prochain (weekend de l'Ascension) ce qui nous permettra de participer avec eux au Grand Marché de Printemps et de faire découvrir à tous les habitants de la commune et des environs des spécialités allemandes : culinaires, musicales ou autres.



Ce sera aussi l'occasion de célébrer les 30 ans de notre partenariat avec Wulften. En attendant, les « petites mains » du jumelage organisent, pendant tout le mois de Novembre, **des ateliers de confection des petits cadeaux, gourmandises et décorations de Noël qui seront vendus comme chaque année lors du Marché de Noël.** Toutes les mesures sanitaires seront bien entendu appliquées pour que ces ateliers nous permettent de partager des moments de convivialité en toute sécurité.

Si vous avez envie de nous rejoindre, n'hésitez pas à prendre contact avec nous :  
[neung-jumelage@hotmail.fr](mailto:neung-jumelage@hotmail.fr)  
ou 06 89 67 51 97 (Nadeige Mottu)

## PANNEAUPOCKET

Informe et Alerte les habitants

SOYEZ **ALERTÉ PRÉVENU INFORMÉ**

Pour toujours mieux vous informer et vous alerter, Votre Commune s'est équipée de l'application **PanneauPocket**

Les événements locaux, l'actualité et les alertes de votre Commune sont toujours dans votre poche, où que vous soyez, quand vous le souhaitez.

**SIMPLE ET GRATUIT**  
Testez vous-même!

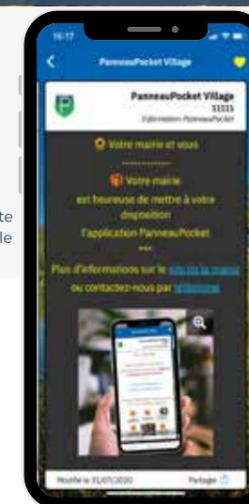
1 Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant **PanneauPocket** sur **AppStore** ou **PlayStore**.

2 Ouvrez PanneauPocket et désignez ensuite votre Commune en favori en cliquant sur le cœur ❤️ situé à côté de son nom.

**Pas besoin de créer un compte !**

Félicitations, vous recevrez désormais des notifications de votre Commune en cas d'alertes ou d'informations.

**BONNE UTILISATION !**



# Comité des fêtes



Notre traditionnelle soirée moules frites de juillet n'a pas pu avoir lieu en raison des restrictions sanitaires. Il en est de même pour notre soirée disco d'octobre. Ce n'est que partie remise !! **Si les conditions sanitaires le permettent, nous organiserons le marché de Noël le dimanche 6 décembre.**

# Le Tennis Club des Etangs

## Saison 2020 • 2021

Pour cette nouvelle saison :

**Président** : Aurélien THOMAS  
**Vice-présidents** : Dominique DARCHIS et Fabrice LEHOUX  
**Trésorière** : Annette GUILLET  
**Trésorier-adjoint** : Dominique COUTAN  
**Secrétaire** : Stéphanie DURAND  
**Secrétaire adjointe** : Patrick ROUSSEL  
**Membres** : Mélanie CALVO, Michèle JAFFRE, Virginie DUPRAY, William BEAUDOIN, Julien BRIGAUT, Christophe FASSOT, Thierry MARCHET, Patrick THENOT.

### INFORMATIONS SUR LE CLUB

#### Inscriptions à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2020

- Il est important de prendre sa licence car elle vous protège en cas de blessure, vous donne des avantages auprès de la FFT et vous permet surtout de pouvoir participer à des tournois homologués.
- Pour prendre ou vous réinscrire à des cours (enfants et adultes), jusqu'à juin 2021 vous pourrez dès maintenant vous renseigner, contactez Mr THOMAS Aurélien au 06 70 35 23 09. Si vous désirez vous inscrire au groupe « Tennis santé » à la salle de Millançay ne tardez pas.

#### Réservation et location des courts TEN'UP

Désormais la réservation des courts de tous les terrains du TCSE se fait en ligne via le site internet TEN'UP.  
<https://tenup.fft.fr/location-horaire>

Ceci apporte un confort pour chacun de réserver à distance il suffit d'utiliser les mêmes codes que ceux que vous utilisez avant dans votre espace du licencié.

- Pour les licenciés, cette nouvelle application est à télécharger. Elle facilite la recherche de Tournois, partenaires, etc.
- Pour jouer occasionnellement sur le terrain extérieur, veuillez régler et récupérer la clé à la **boulangerie de Neung-sur-Beuvron** que nous remercions.

➔ **Pour information et toute location spécifique** (Comité d'Entreprise)  
 M. Aurélien THOMAS : au 06 70 35 23 09

#### Rappel du correspondant pour Neung-sur-Beuvron

M<sup>me</sup> Annette GUILLET : 06 43 41 62 10

Nous remercions tout particulièrement les commerçants qui soutiennent nos animations avec des donations. Le bureau du Tennis Club Sologne des Etangs s'engage à toujours développer notre Club grâce au soutien de la mairie et de la Communauté de Communes de la Sologne des étangs que nous remercions.

## La saison repart au Badminton Sologne des Étangs !

Sur la même ligne de conduite depuis sa création, le club de Badminton Sologne des Étangs est un club qui se veut accessible au plus grand nombre, en proposant des entraînements encadrés pour les jeunes à partir de 6 ans, du jeu libre, ainsi que des séances mensuelles dirigées pour les adultes.

Ce début de saison est forcément particulier, compte tenu du contexte sanitaire, mais nous nous voulons confiant et rassurant car tout se fait en respectant les contraintes sanitaires. Durant tout l'été, nous n'avons d'ailleurs pas forcément constaté de baisse de fréquentation car beaucoup de nos licencié(e)s ont envie d'échanger autour du badminton, de recréer du contact et du lien. Et fin août, dans le cadre de l'Ecoparc, une animation AirBadminton a eu lieu et près de 50 personnes sont venues essayer cette nouvelle pratique.

Pour la nouvelle saison, un programme d'activités est en cours d'élaboration mais on peut déjà noter la **sixième édition du Badmin'thon (au profit du Téléthon) le vendredi 4 décembre 2020, la cinquième édition de notre tournoi de doubles fin janvier 2021 et l'étape noviodunoise du Trophée Départementale Jeunes le dimanche 23 mai 2021.** D'autres animations viendront s'ajouter à celles-ci et pour ne rien manquer de notre actualité, n'hésitez pas à nous suivre sur Facebook, Instagram ou à visiter notre site Internet : <https://badmintonsologne.wixsite.com/website>



## L'association Handball Sologne des Etangs

L'association a été créée en janvier 2016 et a énormément évolué en passant de quelques licenciés à, pour l'année 2019/2020, 94 adhérents, 6 membres bénévoles et un salarié. C'est pour nous un résultat très encourageant, surtout avec les 3 derniers mois très compliqués de la saison.

Nous redémarrons l'année avec des équipes renforcées. C'est une bonne nouvelle pour nous, surtout dans le contexte actuel. Nous avons mis en place sur la saison dernière des actions au sein du club : une soirée tartiflette, vente de calendriers, un stage de reprise.

La rentrée se présente plutôt bien avec 6 équipes qui vont bientôt commencer le championnat et pour la première fois une équipe d'enfants âgés de moins de 9 ans. Nous accueillons tous les enfants nés à partir de 2014. N'hésitez pas à venir faire un essai lors de nos nombreuses séances.

➔ **Contact**  
 Arnaud Charpentier  
 06 77 13 38 45  
[carnaud41@hotmail.fr](mailto:carnaud41@hotmail.fr)

## Gymnastique volontaire Sologne des Etangs

Malgré le confinement, la Gymnastique Volontaire Sologne des Etangs a entretenu et conservé le lien social avec ses adhérents par le biais des réseaux sociaux.

La saison 2019/2020 s'est terminée dans un contexte particulier. Des cours à l'extérieur avec l'autorisation de la Municipalité ont été dispensés par petits groupes tout en respectant les gestes barrières préconisés par l'EPGV.

Les différents cours de la nouvelle saison ont repris depuis le 07 septembre 2020, le planning est disponible chez les commerçants.

Avant de vous engager, nous vous proposons **2 séances gratuites.**

➔ Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter **Marie-Claude Laurent** au 06 79 49 88 90.



## AdolesCentre Accueil de loisirs pour les ados de 11 à 17ans

Le centre est ouvert une semaine à chaque période de vacances scolaires pour organiser des séjours à la montagne, en Espagne ou à la mer, mais aussi pendant tout le mois de juillet pour des semaines à thèmes.

**En juillet 2020, ce sont plus de 50 jeunes qui ont profité, malgré la crise sanitaire, d'un été bien rempli.** Ils ont pu participer au 10<sup>ème</sup> Eco-Lanta Solognot, réaliser des courts métrages, construire un hôtel à insectes avec l'« Association 1000 et 1 partages », faire de l'Archerie, du Laser Game et faire une animation BD. Un séjour de 5 jours à vélo à Muides sur Loire a également été réalisé pour y faire des activités en partenariat avec la maison de la Loire de Saint Dyé sur Loire.

Au programme de la 2<sup>ème</sup> semaine des vacances de Toussaint : grands jeux de pistes, du sport et une journée au Futuroscope. Il y aura également le séjour à la montagne du 28 février au 5 mars 2021 et en Espagne du 3 au 8 mai 2021. C'est donc encore de belles aventures qui attendent les adolescents dans les mois à venir.

➔ **Contact**  
 Arnaud Charpentier  
 06 77 13 38 45  
[carnaud41@hotmail.fr](mailto:carnaud41@hotmail.fr)





## Etat Civil

### Naissances

JUGIEAU Maë née le 5 février 2020  
 SAUVAGE BOYE Alexis né le 11 février 2020  
 PORNIN Cloé née le 29 juin 2020  
 LABAT Raphaël né le 11 septembre 2020  
 de BIGAULT de CASANOVE Charles-Aymeric né le 5 octobre 2020

### Mariages

ALHÉRITIÈRE Cédric et GABLE Anne-Claire le 25 juillet 2020  
 DELEPINE Thomas et VANNEAU Aurélie le 12 septembre 2020

### Décès

CAUVIN Lucien le 1<sup>er</sup> février 2020  
 CAMUS Madeleine le 29 février 2020  
 SEGRET Jackie le 25 mars 2020  
 GUESNIER épouse LEGRAS Lucienne le 27 mars 2020  
 PIERS veuve COQUIS Blanche le 27 mars 2020  
 BLONDEAU Hubert le 29 mars 2020  
 MEYNARD René le 1<sup>er</sup> avril 2020  
 LEMAIRE veuve GOBY Monique le 1<sup>er</sup> avril 2020  
 BOINVILLIERS veuve MAGINEL Marie le 8 avril 2020  
 De RUYVER René le 10 avril 2020  
 TOURAQUET veuve VEZIAT Jeannine le 13 avril 2020  
 LEBERT Paul le 20 avril 2020  
 VALIN Monique le 22 avril 2020  
 BURGNIÈS épouse AUDAT Christiane le 26 avril 2020  
 GENDROT épouse GAST Claudine le 28 avril 2020  
 GOUINEAU veuve POCHERIAU Thérèse le 30 avril 2020  
 HOGU veuve CROIZET Arlette le 3 mai 2020  
 LAURENCEAU veuve BROSSARD Thérèse le 4 mai 2020  
 LAMOUR veuve ODION Paulette le 17 mai 2020  
 RICHARD veuve BOUQUIN Georgette le 16 mai 2020  
 GAULTIER Raymonde le 24 mai 2020  
 NORRE épouse BRAULT Anne le 15 juin 2020  
 DARDEAU veuve PERRICHON Marcelle le 3 juillet 2020  
 REUILLY veuve DEBRAY Jacqueline le 11 août 2020  
 BOUTARD Maryse le 4 septembre 2020  
 JOUSSE veuve HAIMON Huguette le 10 septembre 2020  
 BONNIN Gérard le 30 septembre 2020  
 LANCÉZEUX veuve VAUQUELIN Simone le 2 octobre 2020  
 DELANOUE Mauricette le 5 octobre 2020  
 FERRIOT René le 14 octobre 2020  
 CHIERICATO veuve LARTIGUE Ester le 19 octobre 2020  
 LE BRETON de LA PERRIÈRE veuve de SAINT POL Anne-Marie le 31 octobre 2020

## Infos utiles / Horaires



Retrouvez toutes les actions de vos élus et les actualités de la commune sur la page officielle facebook de la mairie de Neung sur Beuvron.

### Secrétariat de mairie

Tél : 02 54 83 63 38 – Fax : 02 54 83 73 60  
 mail [mairie@neung-sur-beuvron.fr](mailto:mairie@neung-sur-beuvron.fr)  
**Lundi - mardi - mercredi - jeudi** : 8h30 à 12h  
**Vendredi** : 14h30 à 17h30 - **samedi** 10h à 12h

### • Maison des Services au Public (RSP)

Ouvert **du lundi au vendredi** de 9h à 12h  
**mardi** de 14h à 17h, **mercredi** de 14h à 16h,  
**jeudi** de 14h à 19h.  
 7 rue Henri de Geoffre  
 Tél : 02 54 76 84 47  
[rsp@sologne-des-etangs.fr](mailto:rsp@sologne-des-etangs.fr)

### • Poste

**Du mardi au samedi** de 8h30 à 12h30  
 Dernière levée du courrier à 16h en semaine  
 12h le samedi

### • Crédit Agricole

**Matin** : du mardi au samedi 9h à 12h30  
**Après-midi** : mardi et vendredi : 15h à 18h30  
**Mercredi et jeudi** : 15h à 17h30 / **samedi** : 14h à 15h50

### • Assistante sociale conseil départemental

M<sup>me</sup> Borderieux - Tél : 02 54 95 17 80  
**Mardi** au Relais Services Publics (RSP) : 9h30 à 12h

### • Bibliothèque

**Lundi** 16h à 18h, **Mercredi** 15h30 à 17h30  
 et **Samedi** 10h à 12h - Tél : 02 54 97 16 77

### • Médecins

**Dr JOLIVARD** : Consultations le lundi, mercredi (matin)  
 et jeudi (matin)  
**Dr PEREZ** : Consultations le mardi et jeudi  
**Secrétariat médical** : 09 70 77 73 11

### • Déchetterie de Neung

Horaires d'hiver : **mardi, jeudi et samedi** 14h à 17h

### • Déchetterie de Dhuizon

Horaires d'hiver :  
**lundi, mercredi et vendredi** : 14h à 17h  
**samedi** : 9h à 12h

**RAPPEL**



Poubelles vertes (ordures ménagères)  
**mardi**



Poubelles jaunes (emballages)  
 semaines paires **mercredi**

Les emballages pouvant être déposés dans les bacs jaunes sont les suivants :

- Cartonnettes et briques alimentaires
- Bouteilles, bidons et flacons plastique
- Boîtes métalliques et aérosols

Ces emballages doivent être déposés dans les bacs jaunes en vrac, sans sac. Les ordures ménagères résiduelles doivent être déposées en sacs, dans le bac vert.